École secondaire Louis-Riel
5850, avenue de Carignan
Montréal (Québec) H1M 2V4
514 596-4134
lriel@cssdm.gouv.qc.ca

Critères de sélection et processus d'admission au PEI

Date de révision : juin 2026

Table des matières

Préambule **3**

Mission et vision *4*

Énoncé de politique *5*

Procédure d'admission **6**

Admission en première secondaire *6*

Admission en cours de programme *9*

Certifications et reconnaissances *14*

Inclusion *14*

Pouvoir décisionnel du comité d'admission *15*

Maintien au programme *15*

Liens avec les autres politiques **17**

Bibliographie **19**

Annexe 1 **20**

Annexe 2 **21**

Annexe 3 **22**

Préambule

La présente politique d'admission encadre les modalités d'accès au Programme d'éducation intermédiaire (PEI) de l'école secondaire Louis-Riel.

Elle s'inscrit dans le respect des textes et encadrements suivants:

- La Loi sur l'instruction publique ;
- Le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire ;
- Les encadrements du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) ;
- Les Normes de mise en œuvre des programmes et applications concrètes de l'Organisation du Baccalauréat International ;
- Le document *Le PEI : Des principes à la pratique*.

Le Programme d'éducation intermédiaire constitue un parcours éducatif structuré s'échelonnant de la 1re à la 5e secondaire**.** Il vise à former des jeunes curieux, réfléchis et engagés, capables de contribuer à bâtir un monde plus juste et plus pacifique.

Dans cette perspective, le processus d'admission vise à assurer un accès transparent et équitable au programme**,** tout en permettant d'identifier les élèves susceptibles de s'engager activement dans les apprentissages et les différentes composantes du PEI.

Mission et vision de l'établissement

Mission

À l'école Louis-Riel, nous avons pour mission de créer un environnement éducatif inclusif, stimulant et collaboratif, où chaque élève peut développer pleinement son potentiel académique, social et personnel. Fidèles à l'identité multiculturelle de notre communauté scolaire, nous valorisons la richesse de la diversité culturelle et ethnique comme moteur d'apprentissage, d'ouverture et d'engagement.

Nous plaçons la collaboration et l'agentivité au cœur de notre démarche éducative. Direction, enseignants, coordonnateurs, familles et élèves travaillent ensemble à bâtir un parcours cohérent, enrichi par la pluralité des perspectives et des expériences culturelles. Notre école s'inspire des principes du Programme d'éducation intermédiaire et du Baccalauréat International, en favorisant une pédagogie inductive qui encourage l'exploration, la découverte et la construction de sens à partir d'expériences concrètes. Elle met de l'avant l'interdisciplinarité et la co-construction des apprentissages, intégrant les savoirs et les expériences des élèves pour nourrir leur créativité et développer une pensée globale. Elle valorise également la curiosité intellectuelle et l'ouverture sur le monde, lesquelles se traduisent par le respect et l'appréciation des multiples cultures et langues de notre communauté scolaire, préparant ainsi les élèves à devenir des citoyens responsables et engagés. Enfin, elle soutient le développement de compétences essentielles, telles que la réflexion critique, la communication interculturelle, la créativité et la responsabilité sociale, qui trouvent tout leur sens dans un contexte richement diversifié.

Grâce à une approche interdisciplinaire, à une pédagogie inductive et à la mise en valeur de l'agentivité des élèves, l'école Louis-Riel offre un milieu d'apprentissage riche, bienveillant et dynamique. Chaque élève y est invité à partager ses expériences, à explorer différentes cultures et à s'engager activement dans son parcours éducatif, en lien direct avec les réalités du monde qui l'entoure.

Vision

L'école secondaire Louis-Riel favorise un parcours cohérent, inclusif et stimulant, valorisant le développement progressif des compétences, la communication interculturelle et l'engagement responsable.

Énoncé de politique

L'école secondaire Louis-Riel met en place un processus d'admission transparent, équitable et cohérent avec les valeurs du Programme d'éducation intermédiaire (PEI).

Ce processus s'inscrit également dans les principes d'équité et d'inclusion du programme et vise à offrir aux élèves un accès au PEI dans le respect de leurs besoins et de leur potentiel d'engagement dans les apprentissages.

Ce processus vise à :

- Identifier les élèves susceptibles de s'engager activement dans les apprentissages et les différentes composantes du programme ;
- Observer certaines dispositions d'apprentissage associées au profil de la communauté d'apprentissage du Baccalauréat International ;
- Assurer un accès équitable au programme lorsque le nombre de candidatures admissibles dépasse la capacité d'accueil.

L'admission repose sur l'analyse globale de plusieurs éléments, notamment :

- Le dossier scolaire de l'élève ;
- La participation et les observations consignées lors des ateliers d'admission notamment en lien avec la motivation à participer activement au programme.

Les décisions d'admission sont prises de manière collégiale par le comité d'admission, dans le respect des encadrements du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et des principes du Baccalauréat International.

Procédures d'admission au PEI

1. Admission en première secondaire

Conditions préalables

Pour participer au processus d'admission au Programme d'éducation intermédiaire (PEI), l'élève doit :

- Déposer sa candidature dans les délais prescrits par l'école ;
- Présenter un dossier scolaire démontrant une réussite en français, en mathématique et en anglais, permettant de suivre un programme académique rigoureux plaçant la responsabilisation et l'engagement au cœur de leurs apprentissages.

Les élèves **extraterritoriaux** de 6e année **issus** du Programme primaire de l'IB des écoles La Vérendrye, Saint-Barthélemy, pavillon Sagard ainsi que de l'École internationale de Montréal participent, **au même titre** que tous les autres élèves, au processus de sélection et doivent s'inscrire à l'atelier d'admission.

Le dossier scolaire constitue un indicateur parmi d'autres dans l'analyse globale de la candidature.

Processus d'admission

Le processus d'admission se déroule lors d'une demi-journée d'activités à l'école. Les candidats participent aux activités suivantes :

Activité	**Durée**
Activité brise-glace	30 minutes
Atelier d'observation 1	30 minutes
Atelier d'observation 2	30 minutes
Atelier d'observation 3	30 minutes
Atelier d'observation 4	30 minutes

Chaque atelier est animé par un membre du personnel et/ou un élève bénévole et observé par un membre de la communauté PEI. Cette organisation permet d'assurer la rigueur et la fiabilité des observations réalisées lors du processus d'admission.

Les observations sont consignées à l'aide d'une grille d'observation commune utilisée par le comité d'admission, comprenant les enseignants, la direction et l'équipe de coordination du PEI, afin d'assurer la cohérence et l'équité du processus.

Rôle central des ateliers

Les ateliers constituent l'élément principal du processus d'admission.

Ils ne constituent pas une évaluation académique formelle, mais permettent d'observer certaines dispositions d'apprentissage importantes pour évoluer dans le programme.

Les observations portent sur certaines aptitudes et compétences associées au profil de la communauté d'apprentissage du Baccalauréat International et aux Approches de l'apprentissage, notamment :

- La communication ;
- La collaboration ;
- La curiosité intellectuelle ;
- L'ouverture aux idées des autres ;
- L'engagement dans la tâche.

Ces observations permettent d'évaluer la capacité de l'élève à participer activement aux apprentissages et à la vie du programme.

Critères ciblés lors des ateliers

Pour qu'un élève soit admissible au programme, il doit répondre aux critères d'observations dans les grilles conçues à cet effet. (Annexe 1)

La décision finale repose principalement sur l'analyse des observations réalisées lors des ateliers.

Les observations et les commentaires recueillis lors des ateliers sont analysées de manière collégiale par le comité d'admission, qui exerce un jugement professionnel afin d'évaluer la capacité de l'élève à s'engager dans le programme.

Mécanisme d'équité

Lorsque le nombre de candidats admissibles dépasse la capacité d'accueil du programme **:**

- Tous les élèves ayant satisfait aux attentes des ateliers et possédant un dossier scolaire démontrant la réussite en français, mathématique et anglais sont admissibles au programme;
- Les priorités territoriales prévues par le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) sont appliquées ;
- Si le nombre de candidats admissibles demeure supérieur au nombre de places disponibles, une pige équitable est effectuée parmi ces candidats.

La pige est réalisée de manière transparente par la direction de l'établissement ou son représentant et fait l'objet d'une documentation interne**.**

La décision d'admission repose sur une analyse globale de la candidature, prenant en compte l'ensemble des observations et des informations disponibles.

Les critères et les procédures d'admission au Programme d'éducation intermédiaire sont rendus publics et accessibles aux familles par les moyens de communication de l'établissement, notamment le site Web de l'école.

---

2. Admission en cours de programme (secondaire 2 à 5)

L'école secondaire Louis-Riel peut admettre des élèves en cours de parcours dans le Programme d'éducation intermédiaire (PEI) lorsque des places deviennent disponibles dans le programme.

Comme le PEI est un programme structuré et progressif s'échelonnant sur cinq années, chaque candidature est analysée afin d'évaluer la capacité de l'élève à s'intégrer dans un parcours déjà amorcé.

Le processus d'admission peut comprendre :

- L'analyse du dossier scolaire de l'élève ;
- Une lettre d'intention expliquant l'intérêt pour le programme ;
- La consultation des enseignants de l'élève ;
- Une entrevue avec la coordination du PEI et la direction adjointe ;
- La signature d'un engagement formel par l'élève et ses parents.

L'analyse tient également compte de la capacité de l'élève à s'intégrer aux composantes essentielles du programme, notamment :

- Les **projets interdisciplinaires**, réalisés à chaque niveau du programme ;
- Les activités d'**engagement auprès de la communauté,** selon les normes de l'établissement, consignées dans leur **Portfolio numérique** (Annexe 3);
- Les exigences pédagogiques propres à chaque niveau scolaire.

Dans le cadre du programme, les élèves documentent leur démarche, leurs apprentissages, leurs projets interdisciplinaires ainsi que leurs expériences d'engagement auprès de la communauté dans leur **Portfolio numérique** PEI, qui accompagne leur parcours de la 1re à la 5e secondaire.

Lors d'une admission en cours de parcours, l'élève peut être amené à réaliser certaines démarches ou activités complémentaires afin de compléter des composantes du programme déjà amorcées et de favoriser son intégration dans le parcours du PEI.

Admission en secondaire 2

L'admission en secondaire 2 est possible lorsque des places deviennent disponibles.

Le comité d'admission analyse notamment :

- Le dossier scolaire de l'élève ;
- Sa motivation à intégrer le programme ;
- Sa capacité d'adaptation aux approches pédagogiques du PEI.

À ce niveau, les élèves participent notamment :

- À un **projet interdisciplinaire** ;
- Aux activités d'**engagement auprès de la communauté,** selon les normes de l'établissement, consignées dans leur **Portfolio numérique** (Annexe 3) ;
- Au cours de **Design de la 1re à la 3e secondaire**
- **Au cours d'espagnol** offert de la 2e à la 4e secondaire.

L'élève admis doit démontrer un intérêt pour les apprentissages et une capacité à collaborer avec les autres.

Admission en secondaire 3

L'admission en secondaire 3 est possible lorsque des places sont disponibles.

Le comité d'admission porte une attention particulière :

- À la capacité de l'élève à s'intégrer dans un programme déjà bien structuré ;
- À son autonomie dans ses apprentissages ;
- À sa motivation à participer activement aux activités du programme.

Les élèves poursuivent notamment :

- Le cours de **Design** ;
- Le cours d'**espagnol** ;
- Les **projets interdisciplinaires** ;

- Les activités d'**engagement auprès de la communauté**, selon les normes de l'établissement, consignées dans leur **Portfolio numérique** (Annexe 3).

Admission en secondaire 4

L'admission en secondaire 4 demeure possible, mais elle devient plus exigeante en raison de la progression du programme.

Le comité d'admission analyse notamment :

- L'autonomie de l'élève dans ses apprentissages ;
- Sa capacité à gérer une charge de travail importante ;
- Sa motivation à s'engager dans les exigences du programme.

En 4e secondaire, les élèves doivent notamment :

- Poursuivre leur **engagement auprès de la communauté**, selon les normes de l'établissement, consignées dans leur **Portfolio numérique** (Annexe 3);
- Amorcer leur **Projet personnel**, exigence du Programme d'éducation intermédiaire, réalisé en dehors de l'horaire régulier ;
- Poursuivre la documentation de leur parcours dans leur **Portfolio numérique** PEI, utilisé tout au long du programme de la 1re à la 5e secondaire.

À partir de la 4e secondaire, les élèves choisissent un **profil de formation**, selon leurs intérêts et leurs résultats scolaires et les places disponibles.

Profil humaniste

- Mathématique **CST** (4e et 5e secondaire)
- Science et technologie **ST** en 4e secondaire
- Sciences générales en 5e secondaire
- Espagnol en 4e secondaire

Profil scientifique

- Mathématique **SN** (4e et 5e secondaire)
- Science et technologie **ST-STE** en 4e secondaire
- **Chimie et physique** en 5e secondaire

L'accès au **profil scientifique** est conditionnel :

- L'élève doit avoir obtenu **75 % ou plus en mathématique et 70 % en science de 3e secondaire** ;
- Des **places doivent être disponibles** dans ce profil.

Les élèves participent également à une **introduction au Projet personnel**, réalisée en dehors de l'horaire régulier.

Admission en secondaire 5

L'admission en secondaire 5 est exceptionnelle et dépend entre autres des places disponibles.

Le comité d'admission doit s'assurer que l'élève :

- Possède une grande autonomie dans ses apprentissages ;
- Comprend les exigences du programme ;
- Est en mesure de s'intégrer rapidement dans le fonctionnement du PEI.

En 5e secondaire, les élèves doivent notamment :

- Poursuivre leur **engagement auprès de la communauté**, selon les normes de l'établissement, consignées dans leur **Portfolio numérique** (Annexe 3);
- Compléter leur **Projet personnel**, exigence du Programme d'éducation intermédiaire, réalisé en dehors de l'horaire régulier ;
- Poursuivre la documentation de leur parcours dans leur **Portfolio numérique** PEI, utilisé tout au long du programme de la 1re à la 5e secondaire.

Conditions particulières pour les admissions tardives

Lorsqu'un élève est admis en cours de parcours dans le Programme d'éducation intermédiaire (PEI), certaines composantes du programme peuvent avoir été réalisées avant son arrivée.

Dans ces situations :

- L'élève est intégré au programme selon son niveau scolaire ;
- Certaines expériences d'apprentissage prévues dans le parcours complet du PEI peuvent ne pas avoir été suivies dans leur totalité.

L'école informe alors l'élève et ses parents des conditions applicables à son parcours.

Selon le moment de l'admission :

- Certaines composantes du programme peuvent nécessiter que l'élève réalise des démarches supplémentaires ou des activités complémentaires afin de s'intégrer adéquatement au parcours du PEI, tout en respectant les exigences du programme ;
- Les attentes liées à l'engagement auprès de la communauté peuvent être ajustées en fonction du moment d'entrée dans le programme ;
- Certaines certifications associées au programme international peuvent ne pas être accessibles si toutes les exigences ne peuvent être complétées.

Chaque situation est analysée au cas par cas par la coordination du programme et la direction de l'établissement afin de déterminer les modalités les plus appropriées pour soutenir l'intégration de l'élève dans le programme.

L'admission au programme ne garantit donc pas automatiquement l'obtention des certifications associées au PEI, puisque certaines exigences doivent être réalisées sur plusieurs années dans le cadre du parcours complet du programme.

3. Certifications et reconnaissances

L'admission au PEI permet à l'élève de participer au programme, mais ne garantit pas automatiquement l'obtention des certifications associées. (Annexe 2)

DÉSI *(Diplôme d'éducation secondaire internationale – SÉBIQ)*

Le DÉSI est décerné aux élèves qui :

- Obtiennent le diplôme d'études secondaires (DES) ;
- Satisfont à l'ensemble des exigences établies par la SÉBIQ, incluant les enrichissements linguistiques et les conditions académiques spécifiques.

APPÉSI *(Attestation de participation au programme d'éducation secondaire internationale – SÉBIQ)*

L'APPÉSI peut être décernée aux élèves ayant participé au programme sans satisfaire à l'ensemble des conditions du DÉSI.

---

4. Inclusion

Conformément aux standards du Baccalauréat International et à la politique d'inclusion de l'établissement :

- Les élèves ayant un **plan d'intervention** peuvent être admis au programme ;
- Des **mesures d'adaptation** peuvent être mises en place lors du processus d'admission lorsque cela est nécessaire ;
- L'admission n'est pas conditionnée à l'absence de difficultés scolaires.

Chaque candidature est analysée afin d'évaluer les conditions favorables à la réussite de l'élève dans le programme.

5. Pouvoir décisionnel du comité d'admission

Les décisions d'admission sont prises par un **comité d'admission** composé de membres de l'équipe-école.

Le comité exerce un jugement professionnel collégial et documenté.

Même lorsque certains seuils sont atteints, une candidature peut être refusée si l'analyse globale révèle une incompatibilité significative avec :

- Les exigences du programme ;
- Les valeurs éducatives du Programme d'éducation intermédiaire ;

Les décisions reposent sur des observations consignées et des critères clairement définis.

6. Maintien au programme

Le maintien d'un élève dans le programme repose notamment sur :

- La réussite scolaire ;
- La participation aux activités d'engagement auprès de la communauté, selon les normes de l'établissement, consignées dans leur **Portfolio numérique** (Annexe 3);
- Le respect des responsabilités associées au programme.

Lorsqu'un élève éprouve des difficultés, une **période de probation** peut être mise en place afin de lui offrir un accompagnement et des mesures de soutien visant sa réussite dans le programme.

Un élève peut également quitter le programme à la suite d'une décision conjointe de l'élève, des parents et de la direction de l'établissement.

Liens avec les autres politiques

La politique d'admission s'inscrit dans un ensemble cohérent de politiques institutionnelles qui encadrent la mise en œuvre du Programme d'éducation intermédiaire (PEI) à l'École secondaire Louis-Riel.

Ces politiques assurent la cohérence entre les valeurs du Baccalauréat International, les pratiques pédagogiques de l'établissement et les encadrements du Centre de services scolaire de Montréal.

Liens avec la politique d'inclusion

La politique d'inclusion encadre les pratiques visant à soutenir la participation et la réussite de tous les élèves.

Dans le cadre du processus d'admission :

- Les élèves ayant des besoins particuliers peuvent présenter leur candidature ;
- Les candidatures sont analysées en tenant compte du potentiel de l'élève à s'engager dans le programme ;
- Des mesures d'adaptation peuvent être mises en place lors du processus d'admission lorsque cela est pertinent.

L'admission au programme n'est donc pas conditionnée à l'absence de difficultés scolaires ou de besoins particuliers.

La collaboration entre l'équipe-école, les services éducatifs et les parents permet d'évaluer les conditions favorables à la réussite de l'élève dans le programme.

Liens avec la politique linguistique

La politique linguistique encadre le développement des compétences langagières nécessaires à la réussite dans le Programme d'éducation intermédiaire.

Dans le cadre du processus d'admission :

- Le dossier scolaire permet d'évaluer les compétences linguistiques de l'élève ;
- La diversité linguistique des élèves est reconnue comme une richesse contribuant au développement du plurilinguisme et de la compréhension interculturelle.

Les pratiques linguistiques de l'établissement soutiennent le développement du langage disciplinaire dans l'ensemble des matières et favorisent la réussite des élèves dans un environnement d'apprentissage multilingue.

Liens avec la politique d'évaluation

La politique d'évaluation encadre les pratiques d'évaluation des apprentissages dans le Programme d'éducation intermédiaire.

Bien que le processus d'admission ne constitue pas une évaluation académique au sens formel, certaines observations réalisées lors des ateliers d'admission s'appuient sur des principes similaires à ceux utilisés dans le programme, notamment :

- L'observation de compétences et de dispositions d'apprentissage ;
- L'utilisation de critères explicites ;
- La documentation des observations.

Ces principes contribuent à assurer la transparence et l'équité du processus d'admission.

Liens avec la politique d'intégrité académique

La politique d'intégrité académique encadre les pratiques visant à promouvoir l'honnêteté intellectuelle, la responsabilité et le respect des règles dans les apprentissages.

Dans le cadre du processus d'admission :

- Les candidats doivent fournir des informations exactes concernant leur dossier scolaire ;
- Les parents et les élèves sont informés des attentes liées à l'intégrité académique dès l'entrée dans le programme.

La compréhension de ces attentes contribue à préparer les élèves à adopter des comportements responsables tout au long de leur parcours dans le Programme d'éducation intermédiaire.

Bibliographie

- Organisation du Baccalauréat International. Normes de mise en œuvre des programmes et applications concrètes. 2022.
- Organisation du Baccalauréat International. Le PEI : Des principes à la pratique. 2022.
- Ministère de l'Éducation du Québec. Politique d'évaluation des apprentissages.
- Gouvernement du Québec. Loi sur l'instruction publique.
- Gouvernement du Québec. Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire.
- Centre de services scolaire de Montréal. Politiques et encadrements institutionnels.

Annexe 1

Grille d'observations

Banque de commentaires			
1-Communique bien	5-Va vers les autres		A-S'isole
2-Écoute les autres élèves	6-S'implique dans la tâche		B-S'impose
3-Propose des choses au groupe	7-Pose des gestes de participation concret		C-Crie
4-Prend l'initiative	8-Encourage		D-Marginalise

Nom de l'élève/code	**Observations / commentaires**

Annexe 2

DÉSI

DIPLÔME D'ÉDUCATION SECONDAIRE INTERNATIONALE

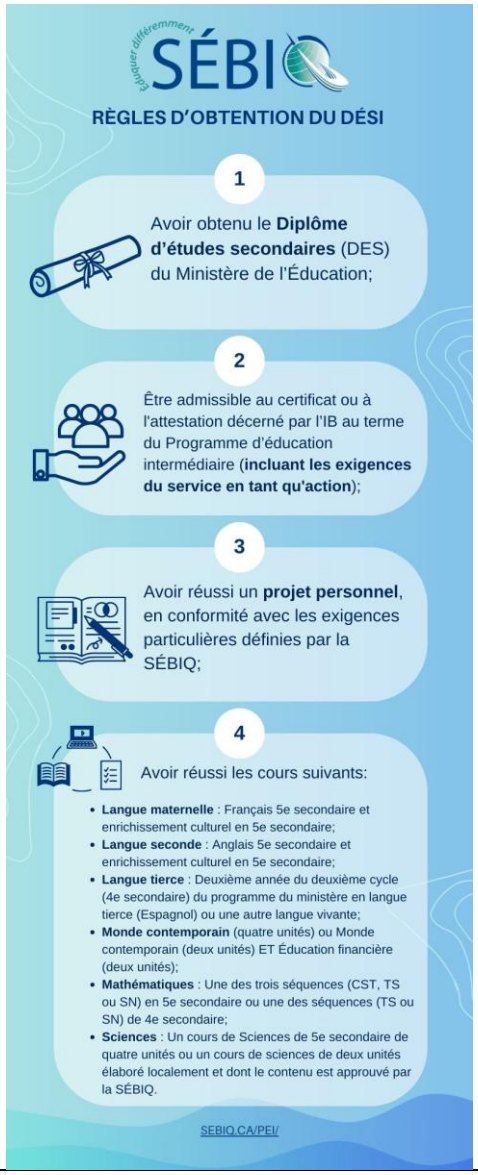

APPÉSI

ATTESTATION DE PARTICIPATION AU PROGRAMME D'ÉDUCATION SECONDAIRE INTERNATIONALE

À la demande d'un établissement, la SÉBIQ pourra remettre une Attestation de participation au programme d'éducation secondaire internationale (APPÉSI) à l'élève qui, pour une raison quelconque, n'est pas admissible au DÉSI, mais qui respecte les exigences déterminées par la SÉBIQ à cet égard.

EXIGENCES POUR L'OBTENTION DE L'APPÉSI

L'APPÉSI sera décernée à l'élève :

1. **Qui a suivi les cours requis par l'IB dans les matières représentant le PEI;**
2. **Qui a réussi le projet personnel;**
3. **Qui a satisfait à l'exigence du volet « Service et action »;**
4. **À qui on a décerné le DES (Diplôme d'études secondaires) du ministère de l'Éducation (MEQ) ou son équivalent local.**

Annexe 3

Normes d'établissement relatives à l'engagement auprès de la communauté

1. Finalité

L'engagement auprès de la communauté constitue une composante obligatoire du parcours au Programme d'éducation intermédiaire (PEI) de l'école secondaire Louis-Riel.

Il vise à amener l'élève à passer à l'action pour répondre à un besoin réel, à contribuer positivement à sa communauté et à développer progressivement son autonomie, son sens des responsabilités, ses Approches de l'apprentissage (AdA) ainsi que les aptitudes du profil de la communauté d'apprentissage de l'IB.

Les présentes normes établissent les attentes communes applicables aux élèves du PEI de la 1re à la 5e secondaire et servent de référence pour le suivi de leur engagement. Elles permettent également de déterminer si l'élève satisfait aux exigences d'établissement relatives à cette composante du programme.

2. Norme annuelle d'engagement

Chaque élève inscrit au PEI doit réaliser **un minimum de 10 heures d'engagement auprès de la communauté par année scolaire**.

Ce minimum constitue un cadre commun visant à favoriser une implication réelle et soutenue. Toutefois, l'engagement ne se limite pas au cumul d'heures. La qualité de l'expérience, la participation active de l'élève, la progression de son autonomie, les responsabilités assumées, les apprentissages réalisés et la réflexion sur les effets de son action sont également pris en considération.

Le respect du minimum annuel de 10 heures demeure une norme d'établissement; la qualité et la progression permettent d'apprécier le développement de l'élève au-delà de cette exigence quantitative.

3. Progression attendue de la 1re à la 5e secondaire

Les expériences d'engagement doivent évoluer progressivement au cours du parcours afin d'amener l'élève vers une plus grande autonomie, une prise de responsabilités accrue et une capacité croissante à prendre des initiatives.

Niveau	Progression attendue
1re secondaire — Découvrir	Explorer différentes façons de contribuer à sa communauté, participer activement et commencer à reconnaître les besoins auxquels une action répond.
2e secondaire — Diversifier	Élargir ses expériences, découvrir de nouvelles façons de s'engager et faire des choix en fonction de ses intérêts et des besoins observés.
3e secondaire — Approfondir	S'investir dans des expériences plus significatives ou soutenues qui demandent davantage de collaboration, de responsabilité ou d'autonomie.
4e secondaire — Prendre des initiatives	Participer davantage à la planification ou à l'organisation d'une action et assumer des responsabilités plus importantes.
5e secondaire — Prendre en charge	Démontrer une autonomie accrue en initiant, organisant, coordonnant ou assumant une responsabilité significative dans une action, seul ou en collaboration avec d'autres.

Une même activité peut être poursuivie pendant plus d'une année lorsque cette continuité est pertinente. Toutefois, le rôle, les responsabilités ou le niveau d'implication de l'élève doivent évoluer. La répétition d'une activité identique, sans nouveaux apprentissages, responsabilités ou défis, ne permet pas à elle seule de démontrer la progression attendue.

4. Démarche d'engagement

L'engagement auprès de la communauté s'inscrit dans une démarche progressive qui peut notamment amener l'élève à :

1. **Explorer un besoin dans sa communauté** en cherchant à comprendre la situation, les personnes concernées et les ressources existantes;
2. **Planifier sa collaboration ou son action** en identifiant les personnes-ressources, les responsabilités et les moyens nécessaires;

3. **Réaliser l'action** avec engagement, responsabilité, initiative et capacité d'adaptation;
4. **Réfléchir à l'expérience vécue**, aux apprentissages réalisés et aux effets de son action sur lui-même, les autres ou la communauté.

Cette démarche soutient notamment le développement des AdA et des aptitudes du profil de la communauté d'apprentissage.

5. Choix des expériences d'engagement

Les occasions d'engagement proposées par l'école sont principalement diffusées par les titulaires de foyer par l'intermédiaire du Portfolio numérique PEI**.**

L'élève peut également faire preuve d'initiative en proposant ou en entreprenant une expérience correspondant à ses intérêts, à une cause qui lui tient à cœur ou à un besoin observé dans sa communauté.

Lorsqu'un élève souhaite entreprendre une initiative personnelle, il est fortement recommandé qu'il en discute préalablement avec son titulaire de foyer. Cette démarche permet :

- De vérifier la pertinence de l'expérience;
- De déterminer si elle peut être reconnue dans le parcours PEI;
- De soutenir l'élève dans sa planification;
- De veiller à ce que l'engagement se déroule dans un cadre sécuritaire et adapté à son âge**.**

6. Documentation et validation des expériences

Chaque expérience d'engagement doit être **documentée et évaluée à l'aide du formulaire prévu par l'établissement**.

L'élève doit également déposer une réflexion dans son **Portfolio numérique**. Cette réflexion fait partie intégrante de la démarche et permet notamment de rendre compte :

- De son implication;
- Des actions réalisées;
- Des AdA mobilisées ou développées;
- Des aptitudes du profil de la communauté d'apprentissage mises en œuvre;
- Des apprentissages réalisés;

- Des effets de l'action sur lui-même, les autres ou la communauté;
- Des ajustements ou pistes à envisager pour ses engagements futurs.

La réflexion peut prendre différentes formes, notamment écrite, audio ou vidéo**.** La réflexion guidée mise à la disposition des élèves constitue un outil de soutien; elle n'impose pas un format unique ni l'obligation de répondre à l'ensemble des questions proposées.

Le **Portfolio numérique constitue l'outil officiel de documentation du parcours de l'élève** et permet de conserver les traces de ses expériences et de sa progression.

7. Suivi et accompagnement

Le suivi de l'engagement auprès de la communauté est une responsabilité partagée entre l'élève et les membres de l'équipe-école qui l'accompagnent.

Les titulaires de foyer jouent un rôle privilégié dans :

- La diffusion des occasions d'engagement;
- L'accompagnement des élèves dans leurs choix;
- Le suivi de leur progression;
- Le rappel des normes d'établissement;
- L'orientation vers les ressources appropriées lorsque nécessaire.

La coordination du PEI assure la cohérence des pratiques, des outils et du suivi à l'échelle du programme.

Lorsque des difficultés sont observées, l'élève est accompagné afin de lui permettre de comprendre les attentes, de compléter les éléments manquants et de progresser dans son engagement.

8. Lien avec les certifications et reconnaissances

L'engagement auprès de la communauté constitue une composante obligatoire du parcours au PEI.

Pour satisfaire aux exigences relatives au volet service et action et aux certifications ou reconnaissances qui y sont associées, l'élève doit répondre **aux** normes d'établissement relatives à l'engagement auprès de la

communauté ainsi qu'aux exigences propres à la certification ou à la reconnaissance concernée.

Le respect des normes d'engagement auprès de la communauté est notamment pris en compte dans l'admissibilité aux reconnaissances décernées au terme du parcours.

9. Élèves admis en cours de parcours

Lorsqu'un élève est admis au PEI après la 1re secondaire, les modalités applicables à son engagement auprès de la communauté sont déterminées en fonction du moment de son entrée dans le programme.

Les attentes peuvent être adaptées afin de tenir compte du parcours déjà réalisé par l'élève, tout en maintenant les exigences nécessaires à son intégration au programme et, lorsqu'applicable, à l'obtention des certifications ou reconnaissances auxquelles il peut être admissible.

Ces situations sont analysées par la coordination du PEI et la direction conformément aux dispositions prévues dans la **Politique d'admission au PEI**.

10. Communication des normes

Les normes d'établissement relatives à l'engagement auprès de la communauté sont communiquées aux élèves et aux familles.

Elles sont notamment présentées dans le document **Mon engagement au sein du Programme d'éducation intermédiaire**, dont l'élève et son parent ou tuteur prennent connaissance et qu'ils signent annuellement.